Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_16_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, M. Henri DE FRANCESCHI, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, Mme Colette BULEON-GUILLE,

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Erwan GARO a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Yolaine THEFAINE
- Mme Carole LE PRIELLEC
- M. Gilbert LARREGAIN a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Laurent MORIN
- M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY

Date de convocation : 25 février 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 19 (M. Henri DE FRANCESCHI et M. Yannick MUSSETA sortent de la salle pour la lecture et le vote de ce bordereau)
  - Votants : 24 (Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY ne vote pas pour M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX ne vote pas pour Mme Gaëlle PRIGENT)

Monsieur Ronan DANIEL a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_16_D-DE

BORDEREAU N°13
(2026/2/16) - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS ANNEE 2026
RAPPORTEUR : NOËLLE FABRE MADEC

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

La commune de Saint-Avé apporte un soutien important à la vie associative tant en moyens matériels, humains que financiers. Chaque année, elle attribue dans le cadre du vote du budget, des subventions à différentes associations, locales et extérieures.

Les demandes présentées par les associations pour l'année 2026 ont été examinées.

Au regard des éléments fournis, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions listées ci-dessous.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'engagement de la commune pour soutenir la vie associative,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive »,

Après en avoir délibéré, **21 votes POUR, 4 DÉPORTS** (M. DE FRANCESCHI et M. MUSSETA, M. CADIOU, Mme PRIGENT), **1 ABSTENTION (**Mme BULEON-GUILLE), **2 CONTRE** (M. LE BOHEC, M. LARREGAIN),

Article 1 : **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS LOCALES	PROPOSITIONS SUBVENTION 2026
Associations culturelles et de loisirs	
ALEAS	400 €
Coupe et couture	2 000 €
Brezhoneg E	100 €
Kreisker Country	1 000 €
Pinceaux et couleurs	2 400 €
L'ASSO'lution (ex BASAR)	7 000 €
Comité de jumelage	4 000 €
Comité des fêtes	800 €
La Yole Morbihan	400 €
Graphia Corpus	200 €
La Grappe	200 €
LE CLIC	1 000 €
Chorale « Les Clefs de Sol »	600 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_16_D-DE

Sous total	**20 100,00 €**
Associations sociales et humanitaires	
Amicale des donneurs de sang Saint-Avé/ Meucon	300 €
Avec Nous	300 €
DDLAB (demande complétée 700 € qui se rajoutent aux 600 € initialement)	1 300 €
Banque Alimentaire du Morbihan	500 €
Equidetresse	600 €
Association Présence (EPSM Saint-Avé)	100 €
Société Saint-Vincent-de-Paul	600 €
Saint-Avé Solidarité	1 500 €
UNACITA	400 €
Sous total	**5 600 €**
Associations diverses	
Amicale du Personnel communal et du CCAS	6 000 €
Union des Entrepreneurs de Saint-Avé ***(budget annexe affaires économiques)***	3 500 €
A.C.C.A. (Association communale de chasse agréée de Saint-Avé) - subvention de fonctionnement	600 €
A.C.C.A. – Piégeurs (5x120 €)	600 €
Sous total	**10 700 €**
Total assos avéennes (hors associations sportives)	**36 400 €**
Associations sportives	
Badminton Club Saint-Avé	1 523 €
ESSA Courir à Saint-Avé	7 399 €
ESSA Basket	10 614 €
ESSA Boxe	6 148 €
ESSA Les Bouquetins	249 €
ESSA Cyclo sportif	344 €
ESSA Fitness	5 865 €
ESSA Football	5 993 €
ESSA Gym	4 500 €
ESSA Hand-ball	3 662 €
ESSA Judo	5 349 €
ESSA Karaté	3 603 €
ESSA Tennis	3 820 €
ESSA Tennis de table	514 €
ESSA Volley Ball	1 994 €
Les Archers de Saint-Avé	1 423 €
Sous Total assos sportives (ESSA)	**63 000 €**
ESSA Boxe *(subvention exceptionnelle)*	1 500 €
Espace Danse du Kreisker	1 000 €
Association des cavaliers de Kerbotin	1 000 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_16_D-DE

ESSA Cyclo (Organisation de la route Bretonne)	7 200 €
Le Palet Avéen	300 €
Sous total	**11 000 €**
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES (montant voté en 2025 : 105 290 €)	**110 400 €**
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	**PROPOSITIONS SUBVENTION 2026**
Associations culturelles	
Office de la langue Bretonne	600 €
Sous total	**600 €**
Associations dans le domaine de la santé	
France Victimes 56	400 €
Dialogue	90 €
APF France Handicap - (Départementale)	90 €
Association JALMALV (jusqu'à la mort accompagner la vie)	90 €
Echange et Partage Deuil	90 €
ADAPEI (Papillons blancs du Morbihan)	90 €
Rêves de Clown	90 €
Ligue contre le Cancer	90 €
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	90 €
Sous total	**1 120 €**
Associations dans le domaine social/solidarité	
Les Restaurants du Cœur – Vannes	650 €
Solidarité Paysans Bretons	90 €
Association des Familles de la MAS de Kerblay - EPSM	90 €
Secours Catholique Caritas	500 €
SOS Méditerranée	90 €
Sous total	**1 420 €**
Associations dans le domaine environnemental	
La Gaule Vannetaise (A.A.P.P.M.A)	200 €
Bretagne vivante (Délibération/ convention 2026-2028)	6 000 €
Sous total	**6 200 €**
Association Vélomotive	150 €
Sous total	**150 €**
MFR de Questembert (2 élèves avéens)	60 €
Sous total	**60 €**
Sous-total associations extérieures (montant voté en 2025 : 11 190 €)	**9 550 €**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260309-2026_16_D-DE

TOTAL SUBVENTIONS (montant voté en 2025 : 116 480 €)	**119 950 €**

Article 2 : **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 article 65748 au budget principal et au budget annexe des affaires économiques.

Article 3 : **PRECISE** que ces subventions seront versées sous réserve de production par le bénéficiaire d'un dossier complet.

Article 4 : **DECIDE** d'attribuer une subvention aux centres de formation d'apprentis ou aux lycées d'enseignement professionnel ou technologique, qui en feront la demande, d'un montant de 30 € par élève ou apprenti avéen.

Article 5 : **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 6 mars 2026

Le Maire, Anne GALLO-KERLEAU	Le secrétaire de séance, Ronan DANIEL

VILLE DE SAINT-AVE 56890